

# ASSURANCE SANTE COMPLEMENTAIRE AU RCAM

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : AWP Health&Life SA – Compagnie d'assurance française

Produit : Hospi Safe (Numéro de contrat 910.039/501)

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.** Les garanties précédées d'une coche verte signifient qu'elles sont accordées systématiquement dans le contrat.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

La garantie consiste à rembourser les frais engagés par l'Assuré, en complément des prestations en nature versées par le RCAM ou tout autre régime de base sauf indication contraire figurant au contrat. Les remboursements sont effectués sur la base de la prise en charge du RCAM.



## Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Les frais de soins de santé pendant une hospitalisation ;
- ✓ Les interventions chirurgicales effectuées en hospitalisation de jour ;
- ✓ Les frais de soins de santé ambulatoires (visites du médecin, médicaments sur prescription) s'ils sont directement liés à la cause de l'hospitalisation et exposés dans un délai de deux mois précédant l'hospitalisation ou six mois postérieurs à celle-ci ;
- ✓ Les frais de transports médicalement nécessaires et directement liés à l'hospitalisation ;
- ✓ Les séjours de révalidation et rééducation fonctionnelle postopératoires médicalement nécessaires effectués dans les six mois suivant l'hospitalisation couverte ;
- ✓ Les frais de séjour de soins dans les services d'urgence d'un hôpital sont remboursables pour autant qu'ils soient liés à une hospitalisation comme décrit ci-dessus et exposés dans un délai de deux mois précédent l'hospitalisation ou six mois postérieurs à celle-ci.

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat.

L'étendue de la prise en charge dépend de la formule retenue par l'Assuré en fonction du fait générateur à l'origine du sinistre (Maladie et/ou Accident).

Des garanties ambulatoires supplémentaires sont également disponibles dans la formule Hospi Safe Plus.



## Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les soins non pris en charge par le RCAM (sauf pour certaines prestations de la formule Hospi Safe Plus)
- ✗ Les frais de soins exposés à raison d'un état pré-existant à l'affiliation qui se manifeste dans les deux ans à compter de cette date.
- ✗ Les frais de soins de santé ambulatoires liés à une hospitalisation exposés plus de deux mois avant celle-ci ou plus de six mois après.



## Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Les frais de soins de santé pour toute forme de stérilisation, les suites et conséquences ;
- ! Les frais de soins de santé pour des traitements et soins esthétiques ;
- ! Les frais d'infirmière pour soins donnés à domicile, excepté les soins spéciaux donnés sur prescription médicale correspondant à la couverture.
- ! Les frais de soins exposés pour soigner une maladie ou les conséquences d'un accident liés à un état alcoolique ou de toxicomanie.



## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Dans le monde entier



## Quelles sont mes obligations ?

- Adhérer en tant que membre à l'Association Afiliatys
- Compléter précisément le bulletin d'affiliation lors de mon adhésion
- Fournir les pièces justificatives nécessaires à la demande de remboursement lorsqu'elles sont demandées
- Informer Allianz Care des modifications relatives à ma situation personnelle



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement (ou trimestriellement pour la formule Hospi Safe Plus) et peuvent être acquittées en ligne via <https://api.allianz.com/myquote/2>.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet le lendemain de l'acceptation de mon adhésion par Allianz Care et dure un an. Elle se renouvelle ensuite par tacite reconduction à chaque date anniversaire, sauf en cas de résiliation ou de non-paiement de mes cotisations.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Par l'envoi d'une lettre recommandée avec Accusé réception envoyée à Allianz Care au plus tard deux (2) mois avant la date de renouvellement de mon adhésion. La résiliation ne devient effective qu'à l'issue de ce délai.